



Strasbourg, le 26 octobre 1998

<cdl\doc\1998\summary\cdl-ju-pv14f>

Diffusion restreinte
CDL-JU-PV (98) 14
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

**Rapport de la 14^e réunion
de la Sous-Commission sur la justice constitutionnelle avec
les agents de liaison des Cours constitutionnelles
et autres instances équivalentes**

(Ljubljana, 15 juin 1998)

A l'invitation de la Cour constitutionnelle slovène, la Sous-Commission sur la justice constitutionnelle a tenu une réunion à Ljubljana le 15 juin 1998 avec les agents de liaison des Cours constitutionnelles et autres instances équivalentes, sous la présidence de M. Jambrek et de M Endziņš. La liste des participants figure en annexe I au présent rapport.

Les participants de cette réunion ont été accueillis par le Président de la Cour constitutionnelle de Slovénie, M. Šturm.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les participants adoptent l'ordre du jour, qui fait l'objet de l'annexe II.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informe les participants que le 12 juin 1998, à la suite du départ de M. Russell, Président de la Sous-Commission, M. Steinberger (Allemagne) a été élu Président de la Sous-Commission par la Commission plénière. M. Steinberger a déjà présidé cette Sous-Commission jusqu'en 1992.

M. Gavrilesco (Roumanie) et M. Suviranta (Finlande) ont quitté la Commission de Venise. Les participants souhaitent la bienvenue à M. Tuori (Finlande), nouveau membre de la Sous-Commission.

Depuis la dernière réunion, les nouveaux agents de liaison dont le nom suit ont été nommés : Mme Huppmann (Autriche), M. Broberg (Danemark), M. Elkuch (Liechtenstein), M. Cotorobai (Moldova), M. Spirovsky ("L'Ex-République yougoslave de Macédoine") et M. Krug (Etats-Unis).

Le Secrétariat informe les participants des documents d'information ne portant pas sur des points particuliers de l'ordre du jour : - Liste des agents de liaison - version 1998 (CDL-JU (98) 2 rev.), Liste des adresses des Cours constitutionnelles et autres instances équivalentes – version 1998 (CDL-JU (98) 4 rev.), *Powers of Constitutional Courts by Arne Mavcic* (CDL-JU (98) 10), Lettre modèle pour les nouveaux agents de liaison – version 1998 (CDL-JU (98) 15) et Liste des publications citées dans le Bulletin/CODICES (CDL-JU (98) 17).

Les participants invitent les agents de liaison à examiner les documents CDL-JU (98) 2 rev., 4 rev. et 17 et à communiquer au Secrétariat tous les changements nécessaires.

3. Publication du Bulletin de jurisprudence constitutionnelle

Le Secrétariat informe les participants que le Bulletin 1997/3 sera publié d'ici quelques semaines.

Le Secrétariat informe également les membres de la Sous-Commission et les agents de liaison qu'une lettre a été adressée à des revues de droit, demandant la publication d'une publicité concernant la base de données et le Bulletin. Des réponses positives ont été reçues et plus de 5 000 brochures sur la base de données et le Bulletin doivent être envoyées aux clients potentiels en automne 1998.

3.a. Règles révisées de présentation

Les participants discutent du document CDL-JU (98) 11 qui doit remplacer les anciennes règles de présentation des décisions abrégées CDL-JU (96) 14. Ils insistent tout particulièrement sur l'utilisation du Thésaurus et des renvois aux Constitutions.

Il est précisé que les décisions abrégées ne doivent pas excéder 1 200 mots. Le sommaire ne doit pas contenir d'extraits de la décision, mais une rapide description des éléments essentiels de son contenu. Le résumé de la décision doit présenter une argumentation juridique plus approfondie, les principaux faits de la cause, ainsi que la procédure suivie, la décision rendue et, le cas échéant, des indications sur les opinions dissidentes. Le sommaire comme le résumé doivent être rédigés en des termes simples et clairs, et doivent comprendre des renvois aux articles de la Constitution. Il convient d'éviter les références à « notre Cour », « notre Constitution ». Les renvois à la Constitution/au Gouvernement/à la Cour ne doivent pas systématiquement être suivis de « de la République de XY » ou de « de XY » lorsque la référence au pays en question ressort clairement du contexte.

Les participants adoptent les règles de présentation des décisions abrégées (CDL-JU (98) 11) en y apportant quelques modifications mineures.

3.b. Bulletin spécial sur les textes de base

Le Secrétariat informe les participants des progrès de la production du volume 5 du Bulletin spécial sur les textes de base, qui devrait être prêt vers la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

3.c. Bulletins spéciaux sur les « grands arrêts »

Le Secrétariat informe les participants que la première édition du Bulletin spécial sur les grands arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme sera publiée vers la fin de l'année. Compte tenu de son importance, il est prévu de le traduire en russe.

Le deuxième numéro du Bulletin sur les grands arrêts de la Cour de Justice des Communautés européennes devrait être publié début 1999.

Lors de la discussion sur l'avenir du Bulletin spécial, la décision prise au cours de la dernière réunion de la Sous-Commission sur la justice constitutionnelle est confirmée. Les participants sont invités à présenter d'ici l'automne 1999 les décisions abrégées de la jurisprudence la plus importante de leurs Cours constitutionnelles et instances équivalentes.

4. Publication de CODICES

4.a. Présentation de CODICES

Le Secrétariat présente une version expérimentale de CODICES 1997/2 produite avec la nouvelle version 4.1 de Folio Views. Le Conseil de l'Europe informe les participants que la version 1997/3 de CODICES sera encore produite avec Folio Views 3.1. La version 1998/1 devrait déjà fonctionner avec Folio Views 4.1.

Les participants se félicitent de l'utilisation de la version 4.1 de Folio Views, qui étendra les possibilités de recherche.

4.b. Inclusion des textes intégraux des décisions dans CODICES

Le Secrétariat remercie les agents de liaison concernés d'avoir envoyé le texte intégral de décisions antérieures. A ce jour, le Secrétariat a traité plus de 400 textes intégraux adressés par les agents de liaison.

Les participants invitent les agents de liaison à continuer de fournir des textes intégraux sur support électronique pour les éditions actuelles du Bulletin, en vue de leur inclusion dans CODICES.

4.c. Inclusion des Constitutions dans CODICES

Le Secrétariat informe les participants du processus d'inclusion des Constitutions dans CODICES. De nombreuses Constitutions ont été scannées mais n'ont pas encore été intégrées dans CODICES.

Le Secrétariat a commencé l'indexation des Constitutions article par article, selon le Thésaurus systématique. L'indexation permettra en fin de compte de rechercher tous les articles de toutes les Constitutions se rapportant à un mot-clé précis du Thésaurus. Ce processus d'indexation, très lourd, prendra du temps. Le Secrétariat informe les participants que M. Vahanian, l'agent de liaison pour

la Cour constitutionnelle arménienne, a entrepris d'indexer lui-même la Constitution arménienne. Les agents de liaison qui souhaitent l'imiter sont libres de le faire.

Le Secrétariat souligne que l'indexation de la Constitution peut rendre nécessaire l'ajout, dans le Thésaurus, de nouveaux mots-clé (voir également le point 5 ci-dessous).

M. Mavčič présente au Secrétariat un index alphabétique de la Constitution slovène, qui pourrait être utile à l'indexation de la Constitution selon le Thésaurus systématique. Il est proposé aux autres participants disposant de tels index d'en communiquer une copie au Secrétariat.

Les participants prennent note de l'avancement de l'inclusion des Constitutions dans CODICES et prient le Secrétariat de poursuivre l'indexation des Constitutions selon le Thésaurus systématique.

Les participants disposant d'un index de leur Constitution sont invités à en donner une copie au Secrétariat.

4.d. Mise à jour des Constitutions, des lois sur les Cours constitutionnelles et de leur description dans CODICES

Le Secrétariat invite les participants à l'informer de tout amendement à leur Constitution ou à la loi sur la Cour constitutionnelle afin d'être en mesure de mettre à jour la base de données.

Le Secrétariat informe les participants que l'OCDE a organisé un séminaire sur le Contrôle constitutionnel à Istanbul, les 22 et 23 mai 1998. L'OCDE a utilisé comme document de référence le Bulletin spécial 94 contenant la description de certaines Cours constitutionnelles. A la demande de l'OCDE, plusieurs Cours lui ont communiqué des textes descriptifs nouveaux ou mis à jour, rédigés suivant la structure du Bulletin spécial 94. En vue de mettre à jour la base de données et de rééditer le Bulletin spécial 94, le Secrétariat propose que ces textes lui soient également adressés.

Les participants décident d'inviter les agents de liaison à fournir la description, nouvelle ou mise à jour, de leur Cour constitutionnelle, rédigée suivant la structure du Bulletin spécial 94.

5. Modifications de la version 10 du Thésaurus systématique

Le Secrétariat informe les participants que les modifications de la version 10 du Thésaurus qui ont été proposées comportent deux parties : la première est formée par les corrections linguistiques tandis que la seconde se compose des corrections sur le contenu. En cas d'accord unanime, la première partie pourrait être adoptée lors de cette réunion. La seconde partie pourrait être traitée par le groupe de travail sur la révision du Thésaurus.

Une brève discussion indique qu'il existe même des objections contre la première partie de la proposition.

Les participants décident que la révision de la version 10 du Thésaurus doit être discutée lors d'une réunion du groupe de travail qui se tiendra la veille de la prochaine réunion de la Sous-Commission avec les agents de liaison.

Les participants décident d'envoyer au Secrétariat leurs éventuels commentaires et propositions de révision de la version 10 du Thésaurus systématique.

6. Coopération entre les Cours constitutionnelles sur l'Internet

Le Secrétariat informe les participants que l'accès au site Internet de CODICES (<http://www.coe.fr/codices>) sera bientôt conditionné par un mot de passe. Ce mot de passe sera communiqué en temps utile aux agents de liaison.

6.a. Etablissement de liens mutuels entre les " pages d'accueil " des Cours constitutionnelles participantes

Le Secrétariat présente le document CDL-JU (98) 22 relatif aux sites Internet contenant des informations sur les Cours constitutionnelles. Les participants sont informés que toutes les adresses indiquées ne renvoient pas à des pages d'accueil officielles des Cours participantes.

M. Cottin propose que les liens soient complétés par de brefs renseignements sur les données disponibles sur le site concerné.

Les participants :

- a) soutiennent la proposition de création de liens Internet entre les différentes Cours disposant d'un site Internet ;**
- b) invitent le Secrétariat à compléter la liste de liens vers les pages d'accueil des Cours participantes figurant sur le site Internet de la Commission de Venise (<http://www.coe.fr/venice/links.htm>) par de brèves indications sur le contenu de chaque site (composition, jurisprudence, etc.).**

6.b. Forum de discussion de la Commission de Venise

Le Secrétariat informe les participants qu'il utilisera le forum de discussion pour transmettre par e-mail des informations sur les séminaires et d'autres éléments concernant les Cours constitutionnelles. Le Secrétariat propose que les agents de liaison informent d'autres personnes de leur juridiction (juges, agents) de l'existence du forum. Ces personnes et les agents de liaison pourraient poser des questions sur la jurisprudence des autres Cours, en relation avec les affaires en cours d'examen devant les juridictions concernées.

Les participants décident de recourir plus souvent au forum de discussion, qui constitue un moyen utile d'échanger des informations.

7. Coopération avec l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français (ACCPUF)

Mme Dominique Remy-Granger, Secrétaire Générale de l'ACCPUF, présente les activités de l'association. Celle-ci a pour but l'échange d'informations entre les différentes Cours constitutionnelles et instances équivalentes (Cours suprêmes, organes parlementaires) utilisant la langue française. Afin de faciliter ces échanges, l'ACCPUF souhaite coopérer avec la Commission de Venise et désire reprendre la structure du Bulletin et du Thésaurus systématique pour l'appliquer à ses propres bulletin et base de données.

Mme Dominique Remy-Granger estime que cette coopération pourrait profiter à chacune des deux entités. L'aire géographique couverte par le projet de l'ACCPUF englobe des pays qui n'ont normalement aucun contact avec la Commission de Venise. La coopération entre les deux organes (ACCPUF et Commission de Venise) permettrait un large échange d'informations.

Les participants conviennent de l'utilité d'une telle coopération et de la nécessité de l'encourager. Il serait ainsi possible de faire connaître dans une aire géographique plus vaste les valeurs que constituent la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, telles qu'elles sont reflétées dans les décisions des Cours participantes. L'échange d'informations entre les Cours ne présente que des avantages. Il convient toutefois de protéger les droits d'auteur de la Sous-Commission et des agents de liaison. L'origine du Bulletin et du Thésaurus ne doit faire aucun doute pour les lecteurs du Bulletin de l'ACCPUF, et il faut veiller à ce que les éventuelles modifications apportées au Thésaurus systématique ne puissent être décidées que lors des réunions de la Sous-Commission avec les agents de liaison.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu, M. Tuori suggère que la question de cette éventuelle coopération soit soumise à l'approbation de la Commission plénière.

Les participants approuvent la coopération avec l'ACCPUF. La structure du Bulletin et du Thésaurus systématique doit être mise à la disposition de l'Association. Le droit d'apporter des modifications doit être exclusivement réservé à la Sous-Commission et aux agents de liaison. L'ACCPUF doit être contrainte de mentionner l'origine de la structure et du Thésaurus, comme le souligne le document CDL JU (98) 19.

Les participants invitent le Secrétariat à commencer à coopérer de façon informelle avec l'ACCPUF et à élaborer un accord avec cette association. La décision définitive sera prise par la Commission plénière.

8. Série de séminaires avec les Cours constitutionnelles

Le Secrétariat présente brièvement les séminaires de Bakou (CDL-JU (98) 12), Tbilissi (CDL-JU (97) 58), Sarajevo (CDL-JU (98) 13), Kiev (CDL-JU (98) 9) et Bishkek (CDL-JU (98) 14). Les agents de liaison sont également informés des demandes des Cours constitutionnelles ukrainienne et arménienne visant l'organisation de prochains séminaires. Le Secrétariat informe les participants de la possibilité d'organiser de tels séminaires avec d'autres Cours, sous réserve de restrictions budgétaires.

9. Présentation des sources d'informations du Centre d'information juridique de la Cour constitutionnelle de Slovénie

M. Mavčič présente la base de données du Centre d'information juridique de la Cour constitutionnelle slovène, qui comporte des liens vers d'autres Cours (voir point 6.a). Le Secrétariat souligne que la Cour constitutionnelle slovène a été la première à disposer d'une page d'accueil sur l'Internet, sur laquelle toutes les décisions sont disponibles en slovène et traduites en anglais.

Les participants félicitent la Cour constitutionnelle slovène pour sa base de données et son site Internet, qui sont remarquables.

10. Questions diverses

Aucune.

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Les participants décident de tenir la prochaine réunion de la Sous-Commission au siège de la Commission de Venise en mai/juin 1999 ou, en cas d'invitation d'une Cour participante, au siège de celle-ci.
--

Note : Suite à la réunion, la Cour constitutionnelle suprême du Liechtenstein a invité la Sous-Commission et les agents de liaison à tenir leur prochaine réunion à Vaduz, le 30 avril 1999.

A N N E X E I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

SOUS-COMMISSION JUSTICE CONSTITUTIONNELLE /
SUB-COMMISSION ON CONSTITUTIONAL JUSTICE

ESTONIA/ESTONIE

Mr Heiki LOOT, Head of the Public Law Division, Ministry of Justice

FINLAND/FINLANDE

Mr Kaarlo TUORI, Professor of Administrative Law, Department of Public law, Helsinki University

HUNGARY/HONGRIE

M. János ZLINSZKY, Juge à la Cour constitutionnelle, BUDAPEST (Apologised/Excusé)

LATVIA/LETTONIE

Mr Aivars ENDZI , Acting Chairman of the Constitutional Court, RIGA

LITHUANIA/LITUANIE

Mr Kestutis LAPINSKAS, Professor, Judge of the Constitutional Court, (also Liaison Officer)

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Peter JAMBREK, Judge at the Constitutional Court, LJUBLJANA

LIAISON OFFICERS/AGENTS DE LIAISON

ALBANIA/ALBANIE

Mr Kristofor PEÇI, Member of the Constitutional Court, TIRANA

AUSTRIA/AUTRICHE

Mrs Reinhild HUPPMANN, Chief of Protocol at the Constitutional Court, WIEN

BELGIUM/BELGIQUE

M. Pierre VANDERNOOT, Référéndaire à la Cour d'Arbitrage, BRUXELLES

M. Rick RYCKEBOER, Référéndaire à la Cour d'Arbitrage, BRUXELLES

BOSNIA AND HERZEGOVINA/BOSNIE ET HERZEGOVINE

Ms Milica DALAGIJA, Secretary General, Constitutional Court (Apologised/Excusée)

COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES/

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

M. Ph. SINGER, Référéndaire, Cour de justice des Communautés européennes, LUXEMBOURG (Apologised/Excusé)

CYPRUS/CHYPRE

Mr Panayiotis KALLIS, Supreme Court of Cyprus, NICOSIA

CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE

Mrs Ivana JANU, Vice-President, Constitutional Court, BRNO

DENMARK/DANEMARK

Mr Morten Petersen BROBERG, Head of Section of the Ministry of Justice, Department of European Law, COPENHAGEN

ESTONIA/ESTONIE

Mr Peeter ROOSMA, Adviser to the Constitutional Review Chamber, Supreme Court, TARTU

FRANCE

M^{me} Dominique REMY-GRANGER, Chef du Service des Relations extérieures, Conseil constitutionnel, PARIS

M. Stéphane COTTIN, Service de documentation, Conseil constitutionnel, PARIS

GERMANY/ALLEMAGNE

Ms Renate JAEGER, Judge at the Constitutional Court, KARLSRUHE

HUNGARY/HONGRIE

Ms Krisztina KOVÁCS, Assistant to the Secretary General, Constitutional Court, BUDAPEST

Mr Botond BITSKEY, Law Clerk, Research Assistant, Constitutional Court, BUDAPEST

LATVIA/LETTONIE

Ms Anita U ACKA, Judge at the Constitutional Court, RIGA

LIECHTENSTEIN

Mr Ivo ELKUCH, Judge at the State Court, VADUZ

LUXEMBOURG

M. Georges KILL, Vice-Président de la Cour constitutionnelle, LUXEMBOURG

MOLDOVA

M. Mihai COTOROBAL, Juge à la Cour constitutionnelle, CHI INAU (Apologised/Excusé)

NORWAY/NORVEGE

Mrs Anne M. SAMUELSON, Senior Law Clerk, Supreme Court, OSLO

POLAND/POLOGNE

Mrs Halina PLAK, Head of the Library and Documentation Centre, Constitutional Tribunal, WARSZAWA

SLOVAKIA/SLOVAQUIE

Mr Ján DRGONEC, Judge at the Constitutional Court, KO ICE (Apologised/Excusé)

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Arne MAVČIČ, Director of the Legal Information Centre, Constitutional Court, LJUBLJANA

Mr Robert MOŽINA, Information System Manager, Constitutional Court, LJUBLJANA

SPAIN/ESPAGNE

M. Pedro BRAVO GALA, Conseiller, Bibliothèque et Documentation, Tribunal constitutionnel, MADRID

SWEDEN/SUEDE

Mr Bengt-Åke ENGSTRÖM, Representative of the Supreme Court, Chief Legal Adviser at the National Courts Administration, STOCKHOLM

SWITZERLAND/SUISSE

Mme Juliane ALBERINI-BOILLAT, Chef du service de documentation, Tribunal fédéral, LAUSANNE

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA/

L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Mr Igor SPIROVSKI, Senior Adviser to the Constitutional Court, SKOPJE

SECRETARIAT

DIRECTORATE OF LEGAL AFFAIRS/DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M. Schnutz Rudolf DÜRR

M. Sergueï KOUZNETSOV

Mme Marie-Agnès READING

INTERPRETERS/INTERPRETES

Mme Danielle HEYSCH

Mme Mireille ARDITI

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Communication du Secrétariat**
3. **Publication du Bulletin de jurisprudence constitutionnelle**
 - 3.a. *Règles révisées de présentation*
 - 3.b. *Bulletin spécial sur les textes de base*
 - 3.c. *Bulletins spéciaux sur les “ grands arrêts ”*
4. **Publication de CODICES**
 - 4.a. *Présentation de CODICES*
 - 4.b. *Inclusion des textes intégraux dans CODICES*
 - 4.c. *Inclusion des constitutions dans CODICES*
 - 4.d. *Mise à jour des Constitutions, des lois sur les Cours constitutionnelles et de leur description dans CODICES*
5. **Modifications de la version 10 du Thésaurus systématique**
6. **Coopération entre les Cours constitutionnelles sur l'Internet**
 - 6.a. *Etablissement de liens mutuels entre les “ pages d'accueil ” des Cours constitutionnelles participantes*
 - 6.b. *Forum de discussion de la Commission de Venise*
7. **Coopération avec l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français (ACCPUF)**
8. **Série de séminaires avec les Cours constitutionnelles**
9. **Présentation des sources d'informations du Centre d'information juridique de la Cour constitutionnelle de Slovénie**
10. **Questions diverses**
11. **Date et lieu de la prochaine réunion**